

# Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique  
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

## Edito

Ça va augmenter ! Non, pas les salaires, ni les pensions, ni même le RMI. Faut pas rêver. Non, ce sont les loyers qui vont connaître une nouvelle hausse. Après avoir pris 1,6% au 1<sup>er</sup> trimestre (par rapport à la même période 2010) et 1,73% au seconde trimestre, l'Indice de Référence des Loyers a augmenté de 1,79% au 3<sup>e</sup> trimestre. Sa plus forte hausse depuis début 2009. Le 7<sup>e</sup> trimestre de hausse consécutif. Comment s'étonner après ça que de plus en plus de personnes aient du mal à payer leur loyer ? Ah, si seulement les salaires pouvaient connaître la même progression... Mais non. La seule consolation c'est que nous sommes entrés dans la trêve hivernale. Autrement dit, tous ces gens qui sont étranglés par les charges diverses, l'augmentation du prix du pain, des pâtes, du gaz et qui en sont réduits à ne plus payer leur loyers pour pouvoir survivre, ne seront pas expulsables jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. Juste un sursis.

## Service cynique à la Ville de Calais

Dans le cadre du service civique, dix jeunes gens viennent d'être « recrutés » (après sélection sur une vingtaine de candidatures) par la Ville de Calais. Dispositif dont la mise en œuvre avait été confié par le Gouvernement à Martin Hirsch, le service civique est un engagement citoyen basé sur le volontariat. Accessible aux jeunes de 18 à 25 ans pour une mission de 24 à 35 heures hebdomadaires sur une période de 6 à 12 mois, rémunéré à hauteur de 446 € par mois, il ne s'agit néanmoins pas, selon l'Etat, d'un contrat de travail.

Et c'est là que le bât blesse, car en réalité, sous couvert du « volontariat » (en l'absence de réelles perspectives et de politiques d'emplois décentes des jeunes, peut-on être certain qu'il s'agit de volontariat et d'un engagement citoyen ?) on demandera à ces dix jeunes d'intervenir dans 14 services de la Ville en me-

nant, auprès de la population, des campagnes de sensibilisation sur des problèmes de société, de l'information aux habitants ou même de l'accueil... La liste des missions n'est pas exhaustive. Or, si le Gouvernement insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail et sur le caractère volontaire de la démarche, **il ne peut nier qu'il y a une rémunération en contrepartie d'une prestation de travail, qu'il existe un lien de subordination et par ailleurs que le jeune bénéficie d'une protection sociale contre la maladie, l'accident de travail, la maladie professionnelle, le décès, la retraite...**

Rappelons au passage, qu'en droit social, trois critères sont nécessaires pour que soit établie l'existence d'un contrat de travail :

- une prestation de travail réalisée pour autrui

- une rémunération (en espèces ou/et en nature)  
- un lien de subordination dans l'exécution du travail qui a le pouvoir de donner des ordres, des directives. Toutes les conditions sont donc réunies pour qu'il y ait contrat de travail. A ce niveau, avec un bénéficiaire du dispositif corvéable à souhait et peu coûteux (446 € mensuels pris en charge à 80% par l'Etat pour 28 heures par semaine à Calais soit 2,95 € de l'heure quand le SMIC est de 9 €), nous avons donc là de l'exploitation abusive d'êtres humains (et dire qu'il faut en plus postuler pour faire partie des heureux gagnants).

Il faut également savoir qu'au-delà de 25 ans, le volontaire en service civique bénéficie d'une indemnisation prise en charge par son organisme d'accueil. Ce qui explique certainement pourquoi le plus âgé des postulants sélectionné

par cette chère Civounette n'a que 23 ans.

Le pire c'est que manifestement la mairie a du mal à trouver une occupation digne de ce nom aux jeunes recrues.

Les premiers jours ont été l'occasion de découvrir les musées, les services... Au moins ces jeunes connaîtront bien leur ville à l'issue de ce service civique. C'est déjà ça.

Exploitation abusive de notre jeunesse avec le service civique de Martin Hirsch, proposition de rétablissement du « STO » pour les bénéficiaires du RSA lancée par Laurent Wauquier, il est grand temps de donner congés à la droite avant qu'elle n'aille plus loin dans sa logique et finisse par remettre en question un décret du 27 avril 1848...celui qui concerne l'abolition de l'esclavage en France.

**446 € par mois pris en charge à 80 % par l'Etat**

## Le chiffre

**Combien ? 10,11, 12, 14 ?**  
Quel sera le taux de TVA intermédiaire que l'Etat s'apprête à mettre en place ? Impossible de le savoir pour le moment. Ce qu'on sait en revanche c'est qu'on va payer certains produits (actuellement taxés à 5,5%) plus chers.

## Le dessin

### HALLOWEEN 2011



## En bref... En bref... En bref...

### Responsabilité de l'employeur

Les relations sociales à CAP Calais sont tendues. Et au contraire de calmer les choses, la direction semble vouloir utiliser les cadres pour tenter d'imposer un rapport de force. Le fait n'est pas propre à cette structure, mais il convient de rappeler que l'employeur est responsable des actes qui se déroulent dans ces locaux et doit en permanence assurer la sécurité de chacun. Il peut être déclaré complice s'il couvre des actes répréhensibles par la loi. A bon entendre...

### Soirée Beaujo

On vous rappelle qu'une soirée Beaujolaise a lieu à l'Atelier le 17 novembre, suivie, le samedi 19 novembre, d'une soirée Chanson Française. Des soirées réservées aux adhérents et pour lesquelles la réservation est **OBLIGATOIRE**. Alors si vous n'êtes pas encore inscrit, ne tardez plus et appelez le 03 21 36 39 79.



## On le note



Les cartes pétition pour sauver SeaFrance, à l'initiative du Député Européen, sont encore disponibles à la permanence des élus, 196 Bd de l'Egalité 62100 Calais. Déjà 5500 signataires. Nous appelons tous ceux qui entendent défendre SeaFrance et les emplois qui y sont attachés, qui veulent défendre le Calais, à participer en signant et en faisant signer autour d'eux cette pétition qui est adressée au Président de la République. Allez, on accentue la pression, on se bouge pour la bonne cause.

## Le saviez-vous ?

Le nouveau blog du Rusé est en ligne depuis le milieu de la semaine, n'hésitez à aller y faire un tour régulièrement : vous y trouverez des « infos en plus », mais également des vidéos, les interventions de Jacky Hénin en intégralité ou encore des articles parus ici ou là dans la presse. Faites-le savoir.





## Cas d'école pour M. Demassieux, bras droit de Mme le Maire

Rappelez-vous, dans « Le Rusé » n° 136, on annonçait le départ en retraite de M. Demassieux, de la mairie, atteint par la limite d'âge le 4 juillet dernier et son reclassement comme conseiller de la présidente à Calais Promotion, dans la foulée, dès le 5 au matin du même mois.

En voilà au moins un qui ne connaît pas la crise, tellement compétent, indispensable, que Mme le Maire n'hésitera pas, non pas à lui donner un poste mais deux !

Chers Calaisiens, mais aussi contribuables de Cap Calais (Calais, Coulogne, Marck, Coquelles, Sangatte-Blériot), voici comment vous êtes directement mis à contribution (grâce à vos impôts) !

Comme le dit si bien Mme le Maire à la presse locale (*La Voix du Nord* du 1<sup>er</sup> août dernier, M. Demassieux reste « conseiller du maire et prends aussi la responsabilité de la coordination au sein de Calais promotion. Que cachent de telles affirmations ?

M. Demassieux est embauché à compter du 5 juillet 2011 en tant que chargé de mission au sein de l'association Calais Promotion dirigée par Mme le Maire. Avec un revenu des plus confortables il a donc tout loisir d'apporter toute sa haute connaissance dans le domaine économique auprès de Mme le Maire.

Mais de quelles hautes connaissances parle-t-on, quand on sait que l'intéressé est un ancien directeur d'école privée, responsable politique

local qui n'a jamais réussi à se faire élire maire dans sa commune les Calaisiens n'en voulant pas ! En tout cas des activités sans lien avec le domaine économique !

Mais voilà, au diable l'avarice, il fallait bien trouver une solution pour lui permettre de conserver les revenus qu'il percevait lorsqu'il exerçait la fonction de directeur de cabinet. D'où l'idée de créer un poste de vacataire à la ville selon les conditions reprises dans la délibération du personnel P4 et votée en conseil municipal le 11 mai dernier. Quelques détails de cette délibération pour ceux qui n'en sont pas destinataires :

- il est apparu le besoin de pouvoir s'appuyer sur une expertise ponctuelle en matière de montage de projets de développement (n'est-ce pas le rôle de M. Demassieux dans le cadre de ses nouvelles fonctions ?)

- ainsi il est demandé de recruter un vacataire expérimenté et compétent dans le domaine de la promotion de la ville (jusque là, si on comprend bien, il semble impérieux de recruter un nouveau personnage pour aider M. Demassieux dans ses nouvelles tâches !)

- un maximum de 9 vacations mensuelles est autorisé. Il est proposé de fixer le coût de la rémunération à 300 euros bruts par vacation journalière (en clair cela veut dire que ce vacataire percevra un maximum de 2700 euros bruts par mois).

- en conséquence on demande d'autoriser Mme

le Maire à signer la convention pour une durée d'un an renouvelable éventuellement par reconduction expresse en fonction des besoins de la mission ! (En clair, pas de limite dans le temps !).

Eh bien chers amis, vous les contribuables qui n'avez qu'à payer vos impôts sans obligatoirement connaître leurs destinées, sachez que ce poste de vacataire à été expressément créé de toute pièce pour celui qui s'est rendu indispensable auprès de Mme le maire, et vous l'aurez compris, il s'agit, là encore, de M. Demassieux !

Quelques remarques s'imposent...

Chers amis nous ne communiquerons pas plus sur ce dossier, vous comprendrez aisément qu'il est indispensable de protéger nos sources mais aussi de pouvoir, le cas échéant, informer les instances judiciaires le moment venu.

Mme le Maire a la mémoire bien courte ou plus vulgairement « se mélange les pinceaux », normal dans une telle situation pour le moins inconfortable, lorsqu'elle déclare que hormis le choix de ses collaborateurs du cabinet, aucun recrutement n'est pratiqué par copinage. Jusqu'à preuve du contraire le poste de vacataire, tel que décrit dans la délibération du conseil municipal du 11 mai dernier ne relève pas d'un poste réservé au cabinet de Mme le Maire (d'autres cas pourraient être cités ici, mais attendons...)

Où se situe la morale ?

### Mama Mia

Cette semaine on a appris par voix de presse que Biro fils avait commercialisé sa première « vraie » voiture électrique, la Mia. Un événement qui lui a valu une page entière dans le journal à sa mai-maire du 27 octobre. Normal quand on sait que Natachalie est son premier sponsor, la ville ayant déjà acheté une dizaine de véhicules « prototypes » dont 5 ont été mis à la location pour les touristes cet été\*.

- Première remarque : on peut accepter d'acheter une Mia et vouloir malgré tout préserver sa réputation car il est écrit que l'acheteur, « un particulier originaire du Touquet, a préféré garder l'anonymat. » Amusant.

- Deuxième remarque : la ville s'est bien fait rouler dans cette affaire. Les prototypes qu'elle a achetés (voir Rusé n°139), auront coûté 17 000 € TTC. Or la Mia avec les finitions, qui roule à 100 km/h (et non 40), avec un tableau de bord digne de ce nom, de vraies sièges, des vitres qu'on peut ouvrir... est annoncée à 15 950 € TTC. Il n'y a qu'à Calais qu'on paie le proto plus cher que le produit fini. Trop fort !

\*Manifestement le véhicule électrique a minima n'a pas emballé les foules : seules 30 locations ont été enregistrées durant tout l'été... Elles ne sont pas là d'être rentabilisées...

### Poil à gratter

#### Travaux place d'Armes

Les fouilles archéologiques ont débuté place d'Armes ce mardi 25 octobre. Enfin ! C'est vrai que les barrières étaient installées depuis plus d'une semaine et que le marché avait déjà pris ses quartiers d'hiver boulevard Clémenteau depuis le mercredi 19 octobre. On se demande encore pourquoi... En tout cas ce sont les commerçants du secteur de la place d'Armes qui ne sont pas ravis : ils ont même lancé une pétition pour le retour du marché dans ce secteur. Disponible notamment à la presse de la Place d'Armes. Une pétition dont le Nord-Libouchart n'a bizarrement pas encore parlé. Cela voudrait-il dire que le journal à sa mai-maire ne parle pas des sujets qui pourraient fâcher Natachalie ? Non, c'est pas possible...

#### C'est pas fini...

Car les commerçants n'ont pas fini de se plaindre : on en reparlera au moment des animations de Noël...

#### JO

On nous en rebat les oreilles depuis plus de 2 ans : les JO de Londres c'est en 2012. Une occasion à ne pas rater pour le Calais : nous devons être les champions olympiques de l'accueil aime à répéter Philippe Blet. Pour l'heure nous sommes juste les champions olympiques du « faut pas se presser ». Car si le SMCO, les

conseils général et régional ont déjà annoncé un certain nombre d'animations, l'agglomération, elle, semble avoir déjà un train de retard. Cap Calais, en mal de projets dignes de ce nom, en est à lancer un appel à projets aux associations, histoire de récolter des idées d'animations sympas. Rien ne dit en revanche que l'enveloppe financière permettra de les financer. Et dire qu'une chargée de mission JO avait été tout spécialement embauchée pour ça il y a plus de 2 ans... Elle a fait quoi au juste ?

#### Homme d'inaction

On le sait Philippe Blet aime les citations. D'ailleurs il ne sait pas faire un discours sans l'achever par une phrase empruntée à tel ou tel. Lors du conseil municipal du 19 octobre, il n'a pas failli à la règle. A l'issue de son intervention dans laquelle il a dessiné le bilan de l'agglomération (et alors qu'on lui demandait d'expliquer l'éviction des deux vice-présidents), le président de l'agglomération terminait par une citation de François Mitterrand : « L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes ; c'est d'eux dont il est comptable ; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action. » Une phrase qui parle d'elle-même. Ça s'appelle : tendre la verge pour se faire fouetter. Faut pas faire des trucs comme ça Philippe, c'est trop facile après... Du coup on a décidé de ne pas en rajouter. Sympa non ?

### Retour sur le remplacement de la Présidente de l'OP

Lors du conseil municipal du 19 octobre, outre l'éviction d'Antoine Deguines et Marcel Pidou (voir Rusé n°146) une autre délibération faisait intervenir l'opposition. Il s'agissait de la délibération communication du maire n°6 visant au « remplacement de Mme Courmont, MM. Dhaisne et Immouni » au sein du conseil d'administration de l'OPHLM. M. Ben intervenait pour « demander un point sur la situation financière de l'OP. Je suis assez préoccupé par vos propos dans la presse. Nous aimerions savoir ce que vous voulez dire. Plus vous parlez, moins vous nous convainquez. »

Natacha Bouchart répondait alors : « je tiens à vous rassurer sur les comptes de l'OP : quand on a pris la présidence il y avait des biens, on ne savait pas si c'était à l'OP (??). On demandera au directeur de venir. Ça sera bien la première fois. »

Patrick Allemand demandait alors s'il était impératif de représenter la totalité de la liste (au lieu des seuls 3 noms à remplacer). « Demandez aux services juridiques » répliqua Natacha Bouchart qui ne sait vraiment pas grand-chose. Réponse des services concernés : ce n'était pas utile.

Jacky Hénin prenait alors la parole : « Mme Courmont a démissionné pour souci de santé.

La ficelle est grosse. On nous ferait croire qu'elle n'a pas sa place et qu'il faudrait la retirer pour que l'office puisse fonctionner normalement.. Comment pouvez-vous dire que quand vous avez pris la tête de l'Office il y avait des biens dont on ne savait pas s'ils étaient à l'OP ? Nous avons constitués des réserves foncières importantes. Vous dites que vous ne saviez pas que le directeur pouvait venir au conseil donner des explications. Si vous vous étiez renseigné vous sauriez que des réunions de directions (rassemblant tous les organismes travaillant avec la ville) se tenaient régulièrement. Après vous êtes arrivés à l'Office, or quelle a été l'une des premières décisions prises par vous et M. Demassieux ? Vous avez limogé M. Scy qui a fait toute sa carrière à l'Office, servant avec efficacité le logement social. Vous vous êtes empressés d'aller chercher un directeur à Puteaux. Vous avez envoyé derrière le directeur du CCAS. qui a déjà engagé un certain nombre de dépenses, pour lui d'abord, pour les autres ensuite. Vous ne nous ferez pas croire que le rapport de la Milos qui va tomber dira que l'Office sera dans une bonne situation. »

Réponse de Natacha Bouchart : « ...On a trouvé un Office en piteux état avec des logements pas rénovés. Mme Courmont a

démissionné. En aucun cas je n'ai cautionné le recrutement de son directeur... Vous pouvez prendre la liste de toutes les personnes engagées à la ville, vous ne trouverez aucun copinage (lire « Cas d'école pour Demassieux »). Je peux par contre sortir la liste des employés municipaux et vous verrez que parmi vos recrutements il y a beaucoup de copinage. Moi je dis les choses, je prends mes responsabilités... Effectivement, il y aura un rapport de la Milos et c'est aussi pour ça que Mme Courmont a démissionné. »

#### Pas de copinage ?

Manifestement la CFDT de Cap Calais, très proche de son président lui-même ex-syndicaliste CFDT, n'est pas de l'avis de la mairesse. Jean-Robert Verhage déclarait dans Nord-Libouchart du 20 octobre : « Ils (le syndicat FO) parlent du copinage comme si ça n'existait pas du temps d'Hénin. Tout le monde a le droit de bosser. Et le copinage c'est dans la nature humaine. Tout le monde en profite dès qu'il peut. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. » N'est-ce pas Natacha-qui-a-fait-sa-campagne-2008-sur-la-fin-du-copinage... Heureusement pas grand monde n'est dupe... Entre ses paroles et ses actes il y a un gouffre...